

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN

14 janvier 2022

**Aux membres de l’unité générale**

Bonjour,

Suite aux mises à pied ayant été effectuées au sein de la SCQ depuis le 21 décembre en raison des directives de la Santé publique, l’offre de prêt de 2000$ a été élargie : tous les employés mis à pied entre le 21 décembre 2021 et le 30 janvier 2022 y auront droit. Pour ce faire, vous devez utiliser le formulaire *Forms* tel qu’indiqué dans votre courriel de l’employeur suivant votre mise à pied. Vous avez jusqu’au 17 janvier 17h pour soumettre votre demande afin de recevoir le prêt sur la paie du 27 janvier; jusqu’au 31 janvier 17h pour la soumettre afin de recevoir le prêt sur la paie du 10 février.

Solidarité,

**Votre comité exécutif**